

**MISE AU POINT DE L'ARCHIDIOCESE DE LUBUMBASHI SUR LA
SITUATION DE LA CONCESSION DU LYCEE LUBUSHA DE LWISHA
MESDAMES ET MESSIEURS**

CHERS FRERES ET SŒURS

Il y a 11 ans que nous avons vécu une tentative de spoliation de la concession du Lycée Lubusha. Heureusement et en son temps, cette tentative a été déjouée et a échoué grâce à la vigilance et à la mobilisation de l'Archevêque, des prêtres, des religieux et religieuses, des chrétiens, des acteurs politiques et ceux de la société civile ainsi que celle des hommes de bonne volonté.

C'est ici, pour l'Archidiocèse de Lubumbashi, l'occasion de leur exprimer une fois de plus toute sa gratitude.

Depuis quelques jours, des informations divergentes circulent sur les réseaux sociaux, les médias, informations faisant état, pour certains, d'une vraie vente et pour d'autres, d'une fausse vente.

Aujourd'hui l'Archidiocèse de Lubumbashi tient à fixer l'opinion tant nationale qu'internationale ainsi que celle de l'Eglise famille de Dieu de l'Archidiocèse de Lubumbashi.

D'entrée de jeu, l'Archevêque Métropolitain, Son Excellence Monseigneur Jean-Pierre Tafunga affirme que l'initiative de céder définitivement une partie de la concession n'était pas venue de Lui.

Que s'est-il réellement passé ?

La société minière EXCELLEN MINERALS est venue faire l'offre de la construction d'un mur de clôture pour la sécurité de l'école et du couvent des Sœurs qui travaillent dans ledit Lycée. Cette offre fut agréée et la clôture construite.

Quelques temps après, la même société revient solliciter une partie de la concession de deux cents hectares pour la construction d'un camp provisoire de maisons préfabriquées en faveur de son personnel, et cela pour une durée d'une année. Seulement 186 (cent quatre-vingt-six hectares sur 2483 (deux mille quatre cent quatre-vingt-trois) lui ont été disponibilisés. Après ce délai d'une année l'Archidiocèse reprendrait la partie cédée. Ladite société a promis, en échange, de construire de nouvelles maisons pour le corps enseignant du Lycée, avant la relocalisation du camp du corps enseignant.

C'est dans ce contexte que Monseigneur l'Archevêque a donné mandat à ses collaborateurs chargés respectivement des œuvres et des affaires foncières de l'Archidiocèse de Lubumbashi, pour s'occuper de ce dossier. Par rapport à ce

mandat, seuls 186 Ha étaient concernés ! Ainsi l'autorité de l'Archevêque a été respectée et la mission de ces deux collaborateurs assistés de deux avocats sensée terminée.

Très malheureusement, la société minière est encore revenue solliciter une autre portion et profitant du même mandat, les deux collaborateurs, sans donner des informations claires à l'Archevêque, et sans son accord préalable, ont conclu une cession portant sur 1400(mille quatre cents) Ha 84a (quatre-vingt-quatre) 45(quarante-cinq) ca. L'opinion publique a appris cette situation et les informations ont commencé à circuler. L'Archidiocèse précise qu'il a été surpris de voir un virement d'un 1000000 de dollars (un million) venant de l'entreprise en question. C'est après que Les concernés viendront expliquer que les 1000000 venaient de Excellen Minerals sans aucune précision sur l'étendue cédée. Curieusement, quelques temps plus tard, un montant mentionnant 1900000(un million neuf cents mille dollars) a commencé à être évoqué.

Quelle est la position de l'Archidiocèse.

Ne reconnaissant pas le deuxième accord passé sans mandat de l'autorité légale, l'Archidiocèse le déclare inexistant. L'Archidiocèse s'engage à initier un processus d'annulation de cet accord et de la révocation des actes de ce dernier. Pour ce faire, il va inviter les responsables de la société EXCELLEN MINERALS pour en parler.

Dans l'entretemps, des mesures appropriées sont prises à l'endroit des membres de l'Eglise qui auraient participé à cette complicité.

Nous vous remercions et nous vous prions d'en faire large diffusion.

Fait à Lubumbashi, le 13 Août 2019



+ Son Excellence Monseigneur
Jean- Pierre Tafunga

[Signature]
Archevêque de Lubumbashi.